

Image not found or type unknown



Violences volontaires sur personne vulnérable avec itt

Par **JCM**, le **24/10/2009** à **08:07**

Bonjour, rnIl y a 1 an j'ai été agressé.rnMa plainte a été retenue en délit(violences volontaires sur personne vulnérable avec ITT -8 jours.J'étais en convalescence suite à un infarctus)rnL'affaire passe au Tribunal correctionnel le mois prochain.rnJe me suis porté partie civile et mon organisme de sécurité sociale également.rnJe demande les dommages et interets équivalent à ma perte de salaire provoqué par ma reprise du travail retardé à cause de cette agressio(certificat médical à l'appui)rnQue risque au minimum mon agresseur?rnJe vous remercie de votre réponse.rnJCM